

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX

DU JOURNAL,

Rue P. Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

DE L'ABONNEMENT

3 PIASTRES par mois.

Europe

France.

Paris, 17 juillet.

Nous extrayons du SIECLE du 17 juillet, les articles suivants :

NOUVELLES DE LA JOURNÉE.

Les affaires ont été lourdes aujourd'hui à la Bourse. Les rentes ont baissé : le 3 0/0, resté samedi à 48 50, a débuté à ce cours et a fermé à 47 fr. ; le 5 0/0, resté samedi à 77 75, a débuté à 78 et est retombé à 77 fr., dernier cours. Les actions de la Banque sont à 1,655, l'Orléans à 685, le Rouen à 487 50, le Nord à 367 50, et le Lyon à 355.

La Patrie annonce que M. Ducoux, représentant, est nommé préfet de police en remplacement de M. Trouvè-Chauvel.

Le bruit se répand que l'état de M. Dornès, blessé à l'aïne dans les journées de juin, s'est aggravé et donne les plus grandes inquiétudes à ses nombreux amis. A cinq heures, ce soir, on annonçait même que cette honorable représentant venait de succomber.

La démission de M. Bethmont, ministre de la justice, est certaine ; on dit que ce ministère a été offert à M. Marie qui l'a refusé, et un journal ajoute ce matin que l'on est en instance auprès de M. de Co menin, dont l'acceptation serait à peu près certaine.

Une lettre de Digue nous apprend que M. Sibour, nommé archevêque de Paris en remplacement de M. Affre, accepte cette nomination.

Les membres de la commission des prisons se sont assurés par eux-mêmes que les prisonniers de juin sont soumis à un bon régime.

Voici quelques renseignements extraits d'un rapport soumis à la commission de surveillance institué par arrêté du 7 juillet :

Le fort de Vanves contient 1,006 détenus parmi lesquels	57 malades.
Le fort de Charenton	50 — — 21 —
Le fort de l'Est	673 — — 52 —
Le fort d'Ivry	1,500 — — 56 —
La Conciergerie	777 — — 17 —
Le fort d'Aubervilliers	900 — — 20 —
Le fort de Noisy-le-Sec	500 — — 15 —
Le fort de Romainville	820 — — 18 —

Il y a donc 236 malades sur 6 226 détenues, c'est à dire, en moyenne, 3 malades sur 100 prisonniers, et on a remarqué que les idiots, les épileptiques et les hommes at-

teints d'affections cutanées forment environ les deux tiers des malades.

Depuis le 28 juin, deux détenus seulement sont morts ; ils ont succombé à des affections inflammatoires qui n'avaient aucun caractère épidémique ou contagieux.

Le général commandant à Lyon écrit à M. le ministre de la guerre que le nombre des armes distribuées ou pillées est de 35,404 fusils et 1,160 mousquetons dans cette division militaire, et que par suite du désarmement qui s'opère en ce moment il est déjà rentré 32,861 fusils et 654 mousquetons.

—Le général de division Guillaubert est nommé au commandement de la deuxième division de l'armée de Paris.

—Le général Duvivier est mort à la suite des blessures qu'il avait reçues pendant les journées de juin. Son corps a été déposé aux Invalides.

—L'orage qui a éclaté avant hier soir sur Paris s'est principalement fait sentir, dans la région du sud est. Dans le champ établi à Saint Maur, sur le territoire de Canouville, la foudre est tombée sur une guérite de paille, qu'elle a subitement embrasée, le factionnaire qui l'occupait fut précipité à plusieurs pas de là par la commotion. Aux cris du pauvre soldat, à l'aspect des flammes qui consumaient sa guérite, tout le quartier fut aussitôt sur pied. On releva le factionnaire, auquel on s'efforça de porter secours ; mais la surprise et la frayeur lui avaient seules arraché des cris, car il n'avait reçu aucune atteinte. Par un hasard providentiel, quelques secondes avant sa chute, il avait déposé son fusil dans un coin de sa guérite, car s'il l'eût tenu, il aurait été probablement foudroyé, car le fluide électrique avait fondu une partie de sa bayonnette et les deux capucines.

—Hier dimanche, une grande quantité de curieux s'étaient rendus au camp de Saint Maur, pour assister aux manœuvres et à la revue qui a eu lieu à quatre heures de l'après midi ; les équipages étaient nombreux ; on y remarquait beaucoup de dames en toilettes élégantes. Après que le général Magnan, suivi de son état major, eut parcouru le front de bannière, le défilé de ce corps d'armée composée de 11 hommes d'infanterie et de deux batteries complètes, s'opéra au bruit des fanfares et des tambours des régiments.

—On annonce que le ministre de l'intérieur vient de décider que la statue en marbre de M. De Chateaubriand se soit placée dans le local de l'Académie Française, à côté de celles de Corneille, Racine et Molière.

—Le cortège qui accompagne à Saint Malo la dépouille de M. de Chateaubriand est parti ce matin de l'église des Missions étrangères, où l'illustre défunt était resté provisoirement.

ITALIE.

On écrit de Brescia, 10 juillet, à la Gazette piémontaise du 13 :

» Les préparatifs que l'on fait sous Vérone sont vraiment imposants. Les opérations hydrauliques indiquées par Napoléon dans ses mémoires, relativement à Mantoue, sont exécutées par ordre de Charles Albert. Les eaux du lac, par suite des déviations, ont été tellement abaissées, que les miasmes produisent de funestes conséquences pour la garnison. Les moulins della porta Molina ne peuvent plus fonctionner faute d'eau. Il passe continuellement par Brescia des voitures chargées de bombes, qui viennent d'Alexandrie ; elles sont attelées de six chevaux.

Des voyageurs arrivés des environs de Legnano annoncent que la forteresse a été attaquée et qu'une canonade très vive s'est fait entendre de ce côté. MM. Castelli, Palesapa, Camerata, Pau'ucci et Cayedalis, nommes membres du gouvernement provisoire de Venise, ont adressé à leurs concitoyens une proclamation où nous remarquons le passage suivant :

Un grand citoyen (Manini), en s'éloignant du gouvernement, malgré le suffrage universel, qui aurait voulu l'y conserver, vous a conjurés de vous rappeler que vos larmes sont inexorables, à la condition que vous serez unis. Sa voix et la nôtre seront entendues de vous. Vous savez qu'elles sont l'écho des inspirations de consciences exclusivement dévouées à l'amour de la patrie. »

Dans la séance du 7, la chambre des députés de Rome a voté le projet de loi qui accorde le titre citoyens aux soldats des deux régiments étrangers (suisses) qui étaient au service du Saint-Siège à la bataille de Vicence.—M. Sterbini a adressé une interpellation au ministre de la guerre. Nous nous réjouissons, a-t-il dit, d'apprendre que l'assemblée constituante de Venise a résolu la fusion de la province Venitienne avec le Piémont, mais le bruit court à Rome et à Venise que nos troupes doivent être retirées du pays venitien. Quel est le degré d'exactitude de ces bruits ?

Le ministre de la guerre. J'ai l'honneur d'annoncer à la chambre qu'il n'a été adopté aucune résolution en vertu de laquelle ces troupes seraient rappelées ; elles resteront où elles sont afin de coopérer à la guerre italienne.

MONTEVIDEO.

27 SEPTEMBRE 1848.

AFFAIRE DE M. LE BARON PICOLET D'HERMILLON, CHARGE

FEUILLETON DU PATRIOTE.— 29 SEP. 1848.

LES

AVENTURES D'UN SANSONNET.

(SUITE.)

Pour moi, séduit par les illusions de l'avenir riant qu'on venait de nous faire entrevoir, avec un complet désintéressement, je dis à mes frères et sœurs : retournez si vous voulez sous le toit paternel, moi je m'y ennuie trop ; je veux profiter de l'offre aimable et désintéressée de ces jeunes étourneaux pour connaître le monde. D'ailleurs nous sommes d'âge à être émancipés et à manifester notre libre arbitre ; nos parents ne peuvent pas le trouver mauvais..... et puis si nous laissons échapper cette bonne occasion de voyager avec agrément et sécurité, elle ne se représentera peut être jamais.

Après ce beau discours, je me mis à becqueter les branches du buisson d'un air indifférent, quoique, en réalité, je fusse profondément agité ; mes frères se taisaient, tandis que mes sœurs pleuraient à chaudes larmes, en voyant tant d'ingratitude de ma part. J'avoue que j'hésitai un moment, tant j'étais ému de pitié ; les jeunes étrangers ne l'étaient pas moins ; mais après un long silence qui n'était interrompu que par les soupirs et les sanglots de mes sœurs, ayant réfléchi qu'il nous serait tout à fait impossible de retrouver les lieux paisibles de notre berceau, attendu que nous avions négligé de remarquer le

N° 4.

chemin que nous avions suivi, ce qui d'ailleurs eût été difficile avec les zigzags que nous avions fait en foâtrant dans les airs, je dis encore à mes frères et sœurs : il n'y a plus d'autre alternative pour nous, que de suivre cette bande joyeuse dans le séjour de délices où elle veut bien nous conduire, ou de mourir victimes de quelque cruel Epervier. Que pouvaient répondre mes sœurs à un dilemme aussi pressant ?..... Elles se laissèrent entraîner vers la peuplade d'étourneaux qui se préparait à émigrer et qui nous reçut avec des acclamations de joie. Des le lendemain au lever de l'aurore nous nous mîmes tous en route à tire d'aile.

Il n'est pas besoin de vous faire remarquer, ô généreux Bimane et Bipède, la profondeur de l'abyme que creusait sous nos pas cette première desobéissance à la volonté de nos parents..... la bonté de votre cœur doit vous dire aussi quel devait être leur désespoir et combien était grande notre étourderie !

Nous traversâmes sans le moindre accident des campagnes fécondes, incessamment fertilisées par les plus industrieux Bimane de la France ; animées de tous côtés par ce qu'il y a de plus parfait entre les mammifères destinés par le Créateur à alimenter et embellir la vie de l'homme, cet animal qui se dit raisonnable et humain parce qu'il n'a pas de griffes !..... raison par laquelle, sans doute, les savants naturalistes en ont fait une classe privilégiée sous la dénomination de Bimanes et Bipèdes, au lieu de le ranger parmi les carnassiers ; car je doute beaucoup que ces derniers animaux aient versé plus de sang sur la terre que ceux qui se disent faits à l'image

du Créateur ! !.....

Après un instant de méditation, que je me gardai bien d'interrompre, mon curieux Sansonnet reprit ainsi le fil de sa narration :

Ces magnifiques campagnes étaient couvertes de moissons dorées ; d'arbres chargés de fruits, principalement de celui qui a fait le malheur du monde, et dont les Bimanes femelles sont néanmoins aussi friandes à l'heure qu'il est, qu'à l'époque de la création de ces êtres de raison !.....

On y découvrait aussi des vergers qui apparaissaient comme une clairière au milieu de forêts touffues et épaisses, qui, par l'ombrage et l'abri qu'elles lui prêtent, entretenaient un gazon toujours tendre et verdoyant, pâture délicate, que savouraient d'innombrables ruminants du genre Bœuf.

Nous vîmes avec admiration les laborieux Bimanes et Bipèdes de ces riches cantons du pays de Caux, occupés à récolter les dons du Ciel, qui, cette année là avait surpassé de beaucoup leurs espérances. Enfin de superbes et vigoureux pachydermes, de la famille des solipèdes, qui transportaient sur leur dos, ou dans de vastes chars, les javelles et les gerbes de diverses espèces de céréales ; tandis que d'autres solipèdes d'un genre différent, spécialement voués à la domesticité, depuis que le monde existe, déposaient au pressoir le fruit (jadis défendu) dont le jus agréable et pétillant répand la grâce sur les faces rubicondes de ces heureux Bimanes qu'on appelle Normands.

D'AFFAIRES DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE, PRES
LA CONFEDERATION ARGENTINE.

Nous avons rendu compte dans nos derniers numéros de l'expulsion brutale de M. le Baron Picolet d'Hermillon, par le dictateur de Buenos Ayres. Aujourd'hui nous mettons sous les yeux la digne et sévère protestation de M. Picolet et l'incroyable réplique du ministre argentin au nom de son patron.

Ce prodigieux document, tissu de grossièreté et de mensonge ne nous étonne nullement. Rosas suit implacablement son système qui est l'annihilation de l'élément européen sur ces rives. Il a expulsé M. Picolet dans un triple but.

1er. Outrager l'homme qu'il savait n'être pas un de ses admirateurs gagés ni disposé à faire avec les Leitte, feu Rodriguez et consorts partie des valets de Palermo.

2. Outrager la nationalité italienne qui au milieu des embarras actuels de sa reconstitution ne pourra difficilement s'occuper d'une question du reste dont les proportions sont petites relativement aux graves événements européens actuels.

3. Outrager indirectement la France, M. Picolet a exercé les fonctions consulaires, pendant l'absence de nos agents.

En tout cela Rosas ne fait que marcher paisiblement dans la voie que lui ont ouverte les menées anglaises, les missions Hood, Howden, Gore et les singulières complaisances du commodore Herbert.

Les honteuses reculades de lord Palmerston, si bien imitées et secondées par M. Guizot de courde mémoire, nous valent ces insultes d'un barbare sur les deux rives de la Plata. Heureusement que la France va se lever pour effacer du pied ces ignominies.

Voici la protestation de M. le ministre de Sardaigne.

N.° 1

Buenos Ayres, le 7 septembre 1848.

A S. E. Monsieur Arana, Ministre des Relations Extérieures de la Confédération Argentine.

Monsieur le Ministre :

Le 4 de ce mois à dix heures et demie du soir j'ai reçu la note de V. E. du 2 courant, ainsi que le décret de S. E. Monsieur le Gouverneur, même date, et les passeports qui y étaient joints.

Si j'ai tardé à y répondre, c'est que j'ai dû prendre le temps de revenir de la pénible surprise que m'a occasionnée la brusque et très injuste mesure adoptée à mon égard par S. E. Monsieur le Gouverneur ; quelque retour que j'aie fait sur ma conscience et ma mémoire, il ne m'a pas été permis de rencontrer un acte de ma conduite qui ait pu y donner lieu. A vrai dire, Monsieur le Ministre, je n'ai trouvé dans la note de V. E. et dans le décret de M. le Gouverneur, précités, qu'une accusation vague et indéterminée d'immixtion de ma part envers ce Gouvernement et de contravention au droit de gens. Une telle accusation serait grave sans doute, si elle était appuyée par des faits prouvés ; or, je déclare solennellement que je défie qu'il m'en soit présenté un seul pendant ma longue gestion qui ait pu mériter la censure de ce Gouvernement. Sans aucun doute la détermination qu'il vient de prendre à mon égard, sans avoir reçu préalablement de moi la plus

légère explication, et qui ne peut être que le résultat d'une erreur, d'un malentendu, ou d'une calomnie, est un procédé inouï dans les fastes de la diplomatie et contre lequel je proteste, de la même manière que je repousse avec toute la force de la vérité les indications renfermées dans la note de V. E., qui tendent à faire supposer que j'ai pu commettre quelque acte hostile à ce Gouvernement, ou m'écarter le moins du monde de tout ce qui est prescrit par le droit des nations. Jusqu'à ce que des preuves positives me soient fournies à cet égard, je suis en droit de repousser les inculpations qui me sont adressées. Certain d'avoir rempli mes devoirs dans toute leur rigueur, d'avoir fait tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire pour entretenir des relations amicales avec ce Gouvernement, dans le plus bref délai possible, je quitterai, non sans regret, ce pays, où je viens de résider pendant près de douze ans, et tranquille avec ma conscience j'irai soumettre ma conduite au jugement de mon Gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, M. le Ministre, avec le plus profond respect,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur—

Signé : BARON PICOLET D'HERMILLON.

Le jour même de la protestation de M. Picolet, la GAZETTE publia le rapport calomnieux du Chef de Police. On savait que ce rapport avait été dicté par Rosas. M. Picolet j'ajoutait en conséquence à la protestation la lettre suivante :

N.° 2.

Buenos Ayres, le 18 septembre 1848.

A S. E. Monsieur Arana, Ministre des Relations Extérieures de la Confédération Argentine.

Monsieur le Ministre :

Je viens de lire dans la GAZETTE du 5 de ce mois, distribuée aujourd'hui seulement, le rapport de M. le Chef de Police, qui a contribué à déterminer la mesure prise à mon égard par ce Gouvernement ; je m'empresse de protester contre l'exactitude de ce rapport. Il était bien prouvé pour moi que le décret du 2 septembre qui me concerne était le résultat d'une erreur, d'un malentendu ou d'une calomnie ; je me félicite que cette publication soit venue me confirmer dans la conviction que j'ai eu l'honneur d'exprimer à V. E. dans ma note d'hier.

J'ai l'honneur d'être, M. le Ministre, avec le plus profond respect,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur—

Signé : BARON PICOLET D'HERMILLON.

Voici maintenant la réponse du ministre de Rosas :

N.° 3

Viva la Confédération Argentine !

El Ministro de Relaciones Exteriores del Gobierno de Buenos Ayres, encargado de las que corresponden a la Confederacion Argentina.

Buenos Ayres, Setiembre 12 de 1848 —
Año 37 de la Libertad, 33 de la Independencia y 19 de la Confederacion Argentina.

Al Sr. Baron Picolet d'Hermillon, ex-Encargado de Ne-

gocios de S. M. el Rey de Cerdeña.

El infrascripto ha elevado al conocimiento del Excmo. Sr. Gobernador la nota de V. S. fecha 7 del corriente, cuyo tenor es como sigue :

(Traducción de la nota No. 1.)

En vista de ella S. E. ha ordenado al infrascripto devuelva a V. S. original autografo, como lo hace, la transcripta nota de V. S., porque ella es tan agravante a la dignidad de la Confederacion y de su Gobierno, como atentatoria al supremo derecho de soberania e independencia, en virtud del cual, y por justas razones que no compete a V. S. discutir ni calificar cerca de este Gobierno, ya le expidí su pasaporte, llenando tambien el único deber, que en tal caso le incumba, que es el de informar al Gobierno de S. M. el Rey de Cerdeña.

Siendo por tanto un nuevo agravio el que V. S. avanzadamente intenta inferirle, queriendo imponerle de la manera mas inaudita relaciones oficiales que justa y competentemente ha cortado con V. S., é inadmisibles cuanto impropias protestas, derogatorias de la soberania y dignidad nacional ; al devolver a V. S. su irreflexiva é injuriosa nota, le previene, con la mira de evitar todo cuanto pueda perjudicar a las buenas relaciones de amistad que existen entre este Gobierno y el de S. M. el Rey de Cerdeña, salga V. S. del país en el término de quince dias, y no en el de treinta que antes se le concedió ; pues que persistiendo V. S. en ofender injustamente el honor y derechos de un gobierno amigo del de su S. M., y olvidando que está V. S. en este asunto bajo la jurisdiccion de su Soberano, a cuya elevada consideracion se ha referido el caso, muestre V. S. el colmo de la indiscrecion y del encono, tan ajeno de la mision pacifica que le fué confiada por la benevolencia de S. M.

Dios guarde a V. S. muchos años.

Firmado, FELIPE ARANA.

(La réponse à la note N.° 2, est textuellement la même que celle à la note N.° 1.)

Vive la Confédération Argentine !

Le Ministre des Relations Extérieures du Gouvernement de Buenos Ayres, chargés de celles qui sont relatives à la Confédération Argentine.

Buenos Ayres, 12 septembre 1848.

An 37 de la Liberté, 33 de l'Indépendance et 19 de la Confédération Argentine.

A M. le Baron Picolet d'Hermillon chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne.

Le soussigné a porté à la connaissance de l'Excellentissime M. le Gouverneur la note de V. S. en date du 7 du courant et qui est conçue en ces termes ;

(Suit la reproduction complète de la note de M. le Chargé d'Affaires.)

En conséquence M. le gouverneur a ordonné au soussigné de renvoyer à V. S. sa note autographe (comme le soussigné le fait en ce moment), parce que cette note est aussi outrageante pour la dignité de la Confédération et de son gouvernement qu'attentatoire à son droit suprême de souveraineté et d'indépendance. C'est en vertu de ce droit et par de justes raisons qu'il n'appartient pas à V. S. de discuter ou de qualifier auprès de ce gouverne-

Nous arrivâmes en trois jours au terme de notre voyage.

C'est ici qu'il faut se prosterner respectueusement et admirer en tremblant la puissance redoutable qui gouverne les mondes et le dernier de leurs atomes ! Nous fûmes punis par où nous avions péché ; car à peine étions nous arrivés sur cette terre étrangère que nous fûmes victimes, et de notre désobéissance et de notre ingratitude. Nous tombâmes dans un piège tendu par de jeunes et astucieux Bimanes !! Aucun de nous n'échappa.

O horreur de ce jour à jamais néfaste ! O angoisse d'un jeune cœur, qui n'a pas encore perdu sa sensibilité ! Comment vous peindre avec vérité, cher et bon panivore, l'amertume de ma douleur, le désespoir de mes compagnons, celui de mes frères, les cris déchirants de mes sœurs, dont je causais la perte ; les reproches mérités qu'elles m'adressaient au milieu de leurs sanglots, de leurs lugubres gémissements ! Ah ! que ne puis-je oublier ces derniers accents de l'innocence, m'adressant un éternel adieu ! Conjurant un père et une mère chéris de leur pardonner une faute dont j'étais seul coupable ! Une faute qui donnait peut-être aussi la mort aux auteurs de mes jours !

Ici le pauvre Sansonnet s'arrêta ; ses forces l'abandonnaient. Cependant, après un instant de repos, faisant un grand effort sur lui-même pour satisfaire ma curiosité, de plus en plus excitée, il reprit ainsi d'une voix affaiblie, mais distincte : « Les jeunes Bimanes et Bipèdes com-

mencèrent par retirer du filet tous les mâles adultes (au nombre des quels j'étais, avec trois de mes frères) et ils les mirent ensemble dans une cage d'osier ; puis attrapant les femelles et les adultes, ils en firent à nos yeux un carnage horrible ! et cela de la manière la plus barbare qu'il soit possible d'imaginer ! Nous restâmes saisis d'épouvante, tremblants de tous nos membres et ne sachant trop quel serait notre sort. Je sus depuis que ce lieu de carnage se nommait l'Heure ! Oh ! cette heure là devait être celle de la fatalité ! qui avait évidemment sonné pour nous !

On nous transporta aussitôt au marché de la ville du Havre ; mais ce jour là personne ne se présenta pour nous acheter ; apparemment qu'on nous trouvait trop mélancoliques !

Il n'est pas de peine si grande, si aiguë, si déchirante dont on ne parvienne à se consoler, avec l'aide du temps et d'un peu de philosophie. Grâce à ma jeunesse et à mon insouciance, peut-être aussi à cause de la présence de mes trois frères, que je voulais tirer de l'espèce de marasme, où ils restaient plongés, je repris bientôt ma gaieté habituelle ; je me mis à siffler et à sautiller dans ma prison.

Ce contraste ne manqua pas d'être remarqué des Bipèdes qui passaient dans le marché ; plusieurs s'approchèrent pour me regarder, d'autres pour m'écouter ; quelques uns me marchandèrent ; mais mon maître l'oiseleur, soit par cupidité, soit par un pressentiment de la faculté extraordinaire qui existait en germe dans mon gosier, et qui devait, plus tard, se développer et atteindre

des proportions dont je suis moi-même étonné, mon maître, dis-je, effrayait tous les par l'exagération de ses prétentions.

Enfin, une espèce de Bimane et Bipède qui n'était pas fait comme les autres, me considéra et m'écoula avec beaucoup d'attention. Sa tournure, plus drôle encore que celle du grand oiseau chauve que j'avais vu dans les prairies de mon pays, sa physionomie toute guillerette, son costume étrange, me mirent dans une gaieté folle et m'inspirèrent des airs très variés, qui parurent le charmer. Il tourna du côté de mon maître et lui dit en lui frappant sur l'épaule :

— « Dis donc, petit gars, combien vends tu ce Sansonnet qui piaille tant ? »

— « Six blancs, (*) Monsieur l'invalidé »

— « J't'en donne six liards, et dépêchons nous. »

— « Oh ! ça n'se peut pas, Monsieur l'Invalidé, c'est celui-là qu'est l'pu biau, et qui chante l'mieux, voyez-vous. »

— « Bah ! Ils sont tous de mêmes bêtes ; allons finissons-en, j'te donne un liard de plus ; mais si tu n'me lache pas l'oiseau tout d'suite j'm'en vas. »

— « Eh bien ! tenez, Monsieur l'Invalidé, emportez-le. C'est parce que, c'est vous, allez ! à un ôte j'l'aurions jamais lâché, ben sûr. »

(*) Ancienne monnaie de Normandie, de la valeur de douze centimes et demi.

ment, que déjà le sous-signé lui a envoyé son passeport, remplissant aussi l'unique devoir qui le regarde en ce cas, celui d'informer le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne.

Considérant d'ailleurs comme un nouvel outrage, ce que V. E. cherche à faire imprudemment, c'est à dire de vouloir imposer au gouvernement argentin de la manière la plus inouïe, les relations officielles que justement et dans son droit, il a rompus avec elle, protestations aussi inadmissibles que peu fondées, incompatibles avec la souveraineté et l'indépendance nationales, le sous-signé en renvoyant à V. S. sa note irréflexive et injurieuse, la prévient que dans le but d'éviter tout ce qui peut porter préjudice aux bonnes relations d'amitié qui existent entre ce gouvernement et S. M. le roi de Sardaigne, elle ait à sortir du pays dans un délai de quinze jours, et non dans celui de trente qui avait d'abord été accordé; puis que V. S. persistant à offenser injustement l'honneur et les droits d'un gouvernement ami de celui de S. M. Oubliant que dans cette affaire elle est sous la juridiction de son souverain, à la haute appréciation du quel le cas a été soumis. V. S. dis je, montre le comble de la vivacité et de l'imprudence si étrangères à la mission pacifique qui lui a été confiée par la bienveillance de S. M.

Que Dieu garde V. S. beaucoup d'années.

Signé: FELIPE ARANA.

La lecture d'un pareil document dispense de tous commentaires. Nous ne pensons pas que le ministère sarde accepte les leçons de M. Arana, qui du reste n'a fait que copier textuellement la note secrète que lui avait envoyée le général Rosas. Nous savons du reste que toute cette diplomatie modérée, s'élabora et se destille à la cour intime de Palermo, et que D. Felipe Arana n'est que le lourd et prolix rédacteur des élucubrations du maître.

PARTIE COMMERCIALE.

CHANGES.

LONDRES. 39 à 39 pen. par piastre courante.
PARIS. fr. 5 10 à fr. 5 15 par patacon.
RIO JANEIRO. 10 p. 0/0 prime nominale.

DOUANE.

De chargement d'outre mer.—28 septembre.

Antonini, 354 sacs farine 30 demi idem 44 idem blé 55
barriques vin 20 idem sucre 60 idem ris 10 quarteroles 1
barril 13 vessies et 51 sacs grasse.
Montero, 4 sacs balayure de faire manioc 1 demi idem
mais.
Lemeck 2500 buches.
Lasota, 1000 noellons.
Uher et Coelho, 1000 buches.
Paz, 1 partie grasse.
Bernardon, 110 mesures charbon de pierre.

Entrée à l'entrepôt.—28 septembre.

Cibils, 7 caisses chaussures.
Machado, 7 demi barrils sucre 7 demi idem café moulu
9 boites idem.

Sorti de l'entrepôt.—28 septembre.

Southgate, 1 caisse chaises.
Bradshaw, 2 ballots jergons 1 idem bayette.
Zimmermann, 233 paires soulier.
Treussen, 8 rouleaux plomb.
Rodriguez, 30 barrils farine 1 demi idem.
Zumaran, 5 pinces vin.
Stokes, 99 pièces indiennes, 1 caisse toile de coutil.
Audiffred, 1 caisse papier ordinaire.

AVIS NOUVEAUX.

Un cuisinier.

Connaissant parfaitement son état, et sachant faire le pain; desirer trouver un emploi. S'adresser chez M. François, repos des marins au mole.

Para alquilar

Se desea encontrar a inmediaciones de esta imprenta una casita de dos piezas o tres, prefiriéndose la que tenga buen corral. En esta imprenta darán razón.

AVISO.

Tratado práctico de la Ley de las Naciones, relativa-
mente al efecto legal de la Guerra sobre el comercio de
los Belligerentes y Neutrales, por JOSE CHITTY. Tradu-
cido, compendiado et anotado por VALENTIN ALSINA.

Acaba de publicarse esta obra por la imprenta del Co-
mercio del Plata, y se vende en la oficina de este diario,
a 2 pesos el ejemplar.

AVIS.

AU MAGASIN D'ARMES DE FREDERIC MONET
RUE DU CERRITO, N. 150

Ce magasin est connu par son Grand et
Riche assortiment d'articles variés.

Armes à feu et blanches de 80 classe dif-
férentes, ceinturons pour sabres.

L'article en general pour la crosse.

Porcelaines, cristaux, lampes et objets en
plaque d'argent et tout espèce de quincaillerie
de luxe

dignation et les alarmes de tous les bons citoyens et surtout de l'armée. Dans la même les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un. J'ai reçu de tous les corps des adresses pleines de dévouement à la constitution, de haine contre les factieux. Je me suis chargé d'exprimer seul les sentiments de tous. C'est comme citoyen que je vous parle. Il est temps de garantir la constitution, d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi, sa dignité. Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les excès du 20 juin seront poursuivis comme des crimes de lèse nation, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les autorités constituées et particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, pendant que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières.

V.

Ces paroles écoutées avec le flemmissement concentré de la colère par les Girondins, furent applaudies de la majorité de l'Assemblée. Derrière La Fayette, Brissot et Robespierre voyaient la garde nationale et l'armée. Sa popularité, qui n'était plus qu'une ombre, le protégeait encore; d'ailleurs, quand les Jacobins et les Girondins, un moment consternés, virent que ce n'était là qu'un coup d'Etat comminatoire, et qu'il n'y avait ni bayonnettes ni mesures derrière cette manifesta-

tion désarmée, ils commencèrent à se rassurer. Ils laissèrent le général sans soldats traverser triomphalement la salle et aller s'asseoir au banc des plus humbles pétitionnaires. Il tâchèrent même son ascendant sur l'Assemblée pour voir si elle était solide. « Au moment où j'ai vu M. de La Fayette, dit ironiquement Guadet, une idée bien consolante s'est offerte à mon esprit: Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs, ainsi les Autrichiens sont vaincus! L'illusion n'a pas duré longtemps: nos ennemis sont toujours les mêmes, nos dangers extérieurs n'ont pas changé, et cependant M. de La Fayette est à Paris! Il se constitue l'organe des honnêtes gens et de l'armée! Ces honnêtes gens, qui sont ils? Cette armée, comment a-t-elle pu délibérer? Mais d'abord qu'il nous montre son congé! »

Les applaudissements revinrent à la Gironde. Ramond veut répondre à Guadet: il fait un éloge emphatique de La Fayette. « ce fils aîné de la liberté française, cet homme qui a sacrifié à la Révolution sa noblesse, sa fortune, sa vie!—Faites vous donc son oraison funèbre? » crie Saladin à Ramond. Le jeune Ducos déclare que la liberté des délibérations est opprimée par la présence d'un général d'armée. Isnard, Morveau, Ducos, Guadet se groupent sur les marches de la tribune. Le mot de scélérat se fait entendre. Vergniaud dit que M. de La Fayette a quitté son poste devant l'ennemi, que c'est à lui et non à un maréchal de camp que la nation a confié le

On se racontait les larmes de la reine, les frayeurs des enfants, le dévouement surnaturel de madame Elisabeth, la dignité intrépide de Louis XVI. Ce prince n'avait jamais manifesté et ne manifesta jamais depuis plus de magnanimité. L'excès de l'insulte avait découvert en lui l'héroïsme de la résignation. Jusque là on avait douté de son courage. Ce courage se trouva grand. Mais sa fermeté était modeste et, pour ainsi dire, timide comme son caractère. Il fallait que des circonstances extrêmes la relevassent malgré lui. Ce prince, pendant cinq heures de supplice, avait vu sans pâlir les piques et les sabres de quarante mille fédérés passer à quelques doigts de sa poitrine. Il avait déployé dans cette lente revue de la sédition plus d'énergie et couru plus de périls qu'il n'en faut à un général pour gagner dix batailles. Le peuple de Paris le sentait. Pour la première fois il passait de l'estime et de la compassion jusqu'à l'admiration pour le roi. De toutes parts des voix s'élevaient demandant à le venger.

III.

Plus de vingt mille citoyens se portèrent spontanément chez des officiers publics, pour y signer une pétition qui demandait justice de ces crimes. L'administration du département décida qu'il y avait lieu de poursuivre les auteurs des désordres. L'Assemblée décréta qu'à l'avenir les rassemblements armés, sous prétexte de pétition, seraient dispersés par la force.

Les Jacobins et les Girondins réunis tremblèrent, se turent, ou se bornèrent à se rejouer, dans le secret de leurs conciliabules, de l'avilissement du trône. La sensibilité s'éteignit dans le cœur même des femmes. L'esprit de parti rendit une fois cruel un cœur d'épouse et de mère devant le supplice d'une mère et d'une épouse outragée. « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation et combien son orgueil a dû souffrir! » s'écria madame Roland en parlant de Marie Antoinette. Ce mot était un crime de la politique contre la nature. Madame Roland le pleura plus tard; elle en comprit la cruauté le jour où des femmes féroces firent leur joie de son martyre et battirent des mains devant la charrette qui la conduisait à l'échafaud.

Péthion publia une justification de sa conduite. Cette justification l'accusa davantage. Quand il parut le 21 aux Tuileries accompagné de quelques officiers municipaux, il fut accablé de mépris, de reproches et de menaces. Le bataillon des Filles Saint Thomas, composé d'hommes dévoués à la constitution, chargea ses armes sous les yeux de Péthion. La voix unanime des citoyens accusait le maire de Paris d'avoir eu la volonté du crime sans en avoir montré la franchise. Sergent, qui accompagnait Péthion, fut renversé par un garde national indigné et foula aux pieds dans la cour des Tuileries. Le directoire de Paris suspendit le maire. On fit des préparatifs de défense autour du château contre un nouveau rassemblement, qu'on an-

AVIS DIVERS.

UN CUISINIER FRANÇAIS.

Recentement arrive connaissant parfaitement son état, desirer trouver un emploi.

S'adresser chez M. Vilatte, "Café de l'Espérance," hors du marché,

Hamard, coiffeur, rue du 25 de Mai, n. 129. a l'honneur de prévenir les élégans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il n'en que très peu d'exemplaires.

A LOUER

Rue de Sarandi près du marché plusieurs magasins, appartemens et chambres S'adresser au bureau de tabac rue de Sarandi, petite place de la police

MONTRECHARD.

Rue du Juncal, n. 40.

Met à neuf les vieux chapeaux, et blanchit en toute perfection les chapeaux de paille.

— A Louer, —

Une chambre garnie au genre de France au premier.

S'adresser au bureau du PATRIOTE

A Vendre.

Un armazon avec vitrine.

S'adresser rue des Trente Trois, N° 41.

A Vendre.

Une casilla.

S'adresser à M. François, au REPOS DE LA MARINE, au Môle.

Gants et cravattes

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 mai n. 251, maison du Consul Italien.

— Un cuisinier Français. —

Sachant bien son état, ainsi que la pâtisserie et la confiserie, desirer trouver un emploi.

S'adresser au bureau du "Patriote."

A vendre ou à Louer.

Une "Pulperia et Confiteria," en face de l'Eglise du Cordon.

S'adresser chez M. Villate, café de "l'Espérance," au cote gauche du Marche en allant dehors.

AVISO A LOS AFICIONADOS A LA LENGUA CASTELLANA.

NUEVA GRAMATICA ESPAÑOLA.

Sobre un plan muy metódico, con un tratado de la ortografía moderna, según la academia española, y otro de la sintaxis con ejerci-

cios de analisis gramatical y lógica; 1 vol. en 8.º —precio 12 reales. En la librería de D. Jaime Hernandez y en la Nueva calle del 25 de Mayo.

NOUVEAU RESTAURANT DE PROVENCE.

Déjeuners et dîners à la carte; les mets les plus exquis et les plus variés, "servis à toute heure du jour." On entreprend au dehors les repas et les soirées. Pensionnaires et portaviandes, à des prix très modérés, et servis avec la plus grande exactitude.

Rue de los Treinta y Tres, n. 23.

Les personnes qui désiraient se procurer la première partie des GIRONDINS dont le PATRIOTE vient de reprendre la publication pourrout s'adresser à la imprimerie de ce journal où ils pourront l'acquérir moyennant une très faible retribution.

A VENDRE.

Pour cause de départ, une Casilla située au môle, vis-à-vis la maison Antonini.—S'adresser pour traiter à la propriétaire, rue Sarandi, N° 254, 256, en face de l'hôpital français.

AVIS A MM. LES ABONNES.

Ceux de MM. les abonnes au "Patriote," qui auraient déchirés ou egares quelques feuilles des SEPT PECHES CAPITAUX, que nous avons récemment publiés, peuvent les faire reclamer à l'imprimerie, où on leur remettra sans frais.

Le propriétaire-gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.

nongait pour le soir. On parla de proclamer la loi martiale, de déployer le drapeau rouge. L'Assemblée s'émut de ces bruits dans la séance du soir. Guadet s'écria qu'on voulait renouveler contre le peuple la sanglante journée du Champ de Mars.

Péthion reparut le soir aux Tuileries et se présenta devant le roi pour lui rendre compte de l'état de Paris. La reine lui lança un regard de mépris. «Eh bien, monsieur, lui dit le roi, le calme est-il rétabli dans la capitale?—Sire, répondit Péthion, le peuple vous a fait des représentations, il est tranquille et satisfait.—Avouez, monsieur que la journée d'hier a été un grand scandale et que la municipalité n'a pas fait tout ce qu'elle devait faire!—Sire, la municipalité a fait son devoir. L'opinion publique la jugera.—Dites la nation entière.—Elle ne craint pas le jugement de la nation.—Dans quelle situation est en ce moment Paris?—Sire, tout est calme.—Cela n'est pas vrai.—Sire!...—Taisez vous!—Le magistrat du peuple n'a pas à se taire, quand il fait son devoir et qu'il dit la vérité.—C'est bon, retirez vous!—Sire, la municipalité connaît ses devoirs, elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle.»

Quand Péthion fut sorti, la reine, alarmée des conséquences de ce dialogue si âpre d'un côté, si provoquant de l'autre, dit à Rœderer: «Ne trouvez-vous pas que le roi a été bien vil ne craignez-vous pas que cela ne lui nuise dans l'esprit public?—Madame, répondit Rœderer, personne ne s'éton-

nera que le roi impose silence à un homme qui parle sans l'écouter.» Le roi écrivit le 22 à l'Assemblée pour se plaindre des excès dont sa demeure avait été le théâtre et pour remettre sa cause dans ses mains. Il publia une proclamation au peuple français. Il y peignait les violences de la multitude, les armes portées dans son palais, les portes enfoncées à coups de hache, les canons braqués contre sa famille. «J'ignore où ils voudront s'arrêter, » disait-il, en finissant, avec une résignation calculée: «ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre!» Le roi et la reine passèrent en revue les gardes nationales de Paris aux acclamations de Vive le roi! et de Vive la nation! Des départements indignés envoyèrent des adresses d'adhésion au trône; d'autres départements, d'adhésion aux Girondins. Tout pressageait une lutte plus décisive. Le roi n'avait point cédé. L'émeute avait trompé l'espoir de ceux qui voulaient frapper et de ceux qui voulaient seulement intimider. La journée du 20 juin était trop pour une menace, trop peu pour un attentat.

IV.

Cet attentat avait surtout indigné l'armée. Le roi est son chef. Les outrages faits au roi lui semblent toujours faits à elle-même. Quand l'autorité souveraine est violée, chaque officier tremble pour la sienne. D'ailleurs l'honneur français fut toujours au

seconde ame de l'armée. Les récits du 20 juin, qui arrivaient de Paris et qui circulaient dans les camps, montraient aux troupes une reine belle et malheureuse, une sœur dévouée, des enfans naïfs, devenus pendant plusieurs heures le jouet d'une populace cruelle. Les larmes de ces enfans et de ces femmes tombaient sur le cœur des soldats; ils brûlaient de les venger et demandaient à marcher sur Paris.

La Fayette, campé alors sous le canon de Maubuge, favorisa ces manifestations dans son armée. L'attentat impuni du 20 juin, en lui annonçant le triomphe des Jacobins et des Girondins, lui annonça en même temps le complet anéantissement de son influence. Il rêva généreusement quelques jours le rôle de Monk. Soutenir le roi qu'il avait abaissé lui parut une tentative digne à la fois de sa situation de chef de parti et de sa loyauté de soldat. Sûr d'entraîner le faible Luckner, dont le corps d'armée était à Menin et à Courtray, La Fayette lui envoya Bureau de Puzy pour l'informer de sa résolution de se rendre à Paris, et de chercher à entraîner la garde nationale et l'Assemblée pour écraser les Jacobins et la Gironde, et pour raffermir la constitution. Luckner reçut cette communication avec effroi, mais il n'opposa pas son autorité de général en chef aux intentions de La Fayette. Militaire sans tact, il ne comprit pas qu'en donnant un assentiment tacite à la demande de son lieutenant, il devenait le complice de La

Fayette. «Les sans culottes, dit-il à Bureau de Puzy, couperont la tête à La Fayette. Qu'il y prenne garde, c'est son affaire.»

La Fayette, parti de son camp avec un seul officier de confiance, arriva inopinément à Paris, descendit chez son ami, M. de La Rochefoucauld, et se rendit le lendemain à la barre de l'Assemblée. La Rochefoucauld, pendant la nuit avait averti les constitutionnels, les principaux chefs de la garde nationale, et préparé des manifestations dans les tribunes. L'entrée de La Fayette dans l'Assemblée fut saluée par quelques salves d'applaudissemens. Les murmures d'étonnement et d'indignation des Girondins leur répondirent. Le général, accoutumé aux tumultes de la place publique, opposa un front calme à l'attitude de ses ennemis. Placé par la témérité de sa démarche entre la haute cour nationale d'Orléans et le triomphe, cette heure était la crise de son pouvoir et de sa vie. Homme plus intrépide de cœur que prompt aux coups de main, il ne pâlit pas. «Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous donner l'assurance que mon armée ne court aucun danger par ma présence ici. On m'a reproché d'avoir écrit ma lettre du 16 juin du milieu de mon camp; il était de mon devoir de protester contre cette imputation de timidité, de sortir de cet honorable rempart que l'affection des troupes formait autour de moi, et de me présenter seul. Un motif plus puissant m'appelait. Les violences du 20 juin ont soulevé l'in-